



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 50
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nora EL MESDADI
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Danielle JUBAN pouvoir à Monsieur Jean-Paul DURAND
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame
Ludmila MONTEIRO
Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur François
REBSAMEN
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

OBJET : SPORTS

Demandes de subventions - Stade Bourillot, rénovation du terrain synthétique Valentin Laloux - Parc sportif de la Maladière, requalification du stade de la Maladière - Etrier de Bourgogne, rénovation de la toiture du manège et des menuiseries extérieures

Trois équipements sportifs municipaux sont susceptibles de bénéficier du soutien financier de partenaires de la Ville de Dijon, à l'occasion de travaux de rénovation ou requalification qui doivent être prochainement réalisés.

• Stade Bourillot - Rénovation du terrain synthétique Valentin LALOUX

Situé au 75 route de Dijon à Longvic, le stade Bourillot est composé d'aires de jeu, de tribunes et de locaux annexes mais également d'un terrain de rugby annexe en gazon synthétique dit Valentin Laloux.

Ce terrain synthétique a été réalisé en 2009, il permet aux équipes premières du Stade Dijonnais et des Gazelles de pouvoir s'entraîner par tous les temps.

Son utilisation permet également de préserver le terrain d'Honneur en herbe, qui accueille les rencontres officielles des clubs. Ces dernières, en cas de conditions météorologiques défavorables, peuvent aussi se jouer sur ce terrain synthétique tout comme les matchs des équipes Espoirs et de l'ensemble des équipes évoluant aux niveaux inférieurs.

Âgé de 14 ans, ce terrain présente aujourd'hui un vieillissement avancé ayant conduit, en janvier 2023, la Fédération Française de Rugby à en interdire la pratique suite à la réalisation de tests de conformité. En conséquence sa rénovation est devenue une priorité.

Le programme de travaux proposé comprend notamment les prestations suivantes :

- Dépose et recyclage du gazon synthétique et du remplissage en place
- Rénovation partielle du système de drainage
- Reprise de la couche de fondation (planéité)
- Pose de la couche de souplesse, du gazon synthétique et du remplissage en matériaux 100 % naturel
- Pose des buts, rénovation de la main-courante et du pare-ballon, finitions extérieures.

Le volet environnemental a été particulièrement travaillé, tant dans le recyclage des matériaux que dans le choix du type de remplissage.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 750 000 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de travaux de 2 mois, en septembre et octobre 2023, délai d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement des travaux à réaliser au stade Bourillot, notamment auprès du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre du règlement d'intervention relatif au patrimoine communal et de l'Agence nationale du Sport, selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 750 000 € HT

Montant des aides sollicitées auprès du Département : 60 000 €

Montant des aides sollicitées auprès de l'ANS : 150 003,60 €

Autofinancement : 539 996,40 € HT

• Parc sportif de la Maladière, requalification du stade de la Maladière

Construit en 1941 et situé 8 rue Béranger à Dijon, le stade de la Maladière se trouve au cœur du quartier Varennes Toison d'Or Joffre, conçu comme une «cité-jardin» avec la présence de nombreuses rues et avenues plantées. Ce stade représente, ainsi, un point clé dans le maillage d'es-

paces verts publics du secteur et sa position centrale est idéale pour bon nombre d'usagers (riverains, établissements scolaires et sociaux).

Les équipements sportifs, qui le composent, sont vieillissants, sa surface est très imperméable et la végétalisation insuffisante. Ainsi, la question de la réhabilitation de cet environnement à haut potentiel a conduit à s'interroger sur sa requalification au regard des objectifs affirmés de la Ville de Dijon en matière de préservation de la biodiversité, de lutte et d'adaptation au changement climatique, mais également en réponse à une demande initiale sportive forte des riverains.

Il est donc proposé de requalifier ce site en un parc sportif intergénérationnel d'1,2 hectares à destination des familles, adultes, enfants, jeunes et seniors pour différentes activités sportives, culturelles, de loisirs et détente en lien avec la nature.

Outre la désimpermeabilisation des sols, une végétalisation du parc avec valorisation des espaces naturels et l'amélioration de l'accès à la pratique sportive, à la culture et aux savoirs populaires, ce projet a pour ambition d'être un exemple de participation citoyenne, démarche dans laquelle la Ville de Dijon est fortement engagée.

Une première phase d'études et de concertation a été menée, en 2022, à l'échelle de la ville, dans un objectif de co-construction au niveau du quartier, avec les différents acteurs désireux de s'impliquer : habitants, jeunes membres de la maison Maladière et la commission de quartier, associations, écoles, collège et Office Municipal du Sport.

Au terme d'un pique nique citoyen en mai 2022, d'une large consultation citoyenne à l'été 2022 et de 3 ateliers de co-construction rassemblant une centaine de personnes au dernier trimestre 2022 et des réunions publiques de présentation du programme issu de la participation, il est proposé de réhabiliter le stade de la Maladière en parc sportif comprenant notamment :

- la création de quatre entrées aux extrémités du stade pour favoriser son accessibilité dans le quartier et la réappropriation du site ;
- la construction d'un city stade, de terrains de basket, d'un plateau multi sports ;
- l'installation de mobiliers urbains, d'agrès sportifs (type fitness, workout) ;
- la mise en place de tables de ping-pong, de terrains de pétanque, d'aventure, de paniers de basket, de tracés sportifs type piste d'athlétisme ... ;
- l'installation d'un compteur de vitesse sur la piste de sprint
- la réalisation de nouveaux cheminements et liaisons entre les différents espaces sportifs, de détente, de loisirs (allée traversante, parcours de santé sous forme de boucle périphérique reliant les différents espaces de sport, de jeux et de repos...) ;
- la réalisation d'aménagements paysagers avec notamment la plantation en pleine terre de grands et moyens arbres sur l'ensemble du parc, de haies bocagère et d'arbustes ;

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 671 000 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de 6 mois, au cours du dernier trimestre de l'année 2023 et du premier trimestre de l'année 2024, délai d'approvisionnement des matériaux non compris.

La Ville sollicitera au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de ce projet, notamment auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du plan « 5000 équipements sportifs », de l'État, dans le cadre du Fonds vert, et de l'Europe, au titre de la fiche action « infrastructures vertes » de l'objectif spécifique 5.1 « encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines », de la priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 671 000 € HT

Montant des aides sollicitées auprès de l'Agence Nationale du Sport : 186 598,08 €

Montant des aides sollicitées auprès de l'État (Fonds vert) : 89 600,96€

Montant des aides sollicitées auprès de l'Europe (FEDER 2021-2027) : 140 820,00 €

Autofinancement : 253 980,96 € HT

● Etrier de Bourgogne - Rénovation de la toiture du manège et des menuiseries extérieures

Construit en 1948 et situé Castel de la Colombière à Dijon, l'Etrier de Bourgogne comprend deux manèges couverts, deux carrières et un terrain de concours gazon.

Ce site accueille les activités de l'association sportive, elle-même dénommée Etrier de Bourgogne, ayant pour objet de faire pratiquer l'équitation et les sports équestres, de former des cavaliers et des moniteurs ainsi que d'organiser des compétitions et manifestations équestres.

Ce club équestre, riche de plus de soixante années d'expérience, contribue, avec ses 410 licenciés, au développement de l'équitation sur le territoire dijonnais et au-delà puisque classé 1er club bourguignon en nombre de licenciés. Il évolue en niveau 1 national et organise régulièrement des concours de sauts d'obstacles.

Au regard de l'état de vétusté, d'une part de la toiture du Grand Manège et, d'autre part des menuiseries des bâtiments A et F non conformes à la réglementation risque SEVESO, il est proposé aujourd'hui de procéder aux travaux suivants :

1- démontage de la couverture du Grand Manège (Bt E) avec contrôle du taux de présence de fibres amiante dans l'air à l'intérieur et extérieur du manège ; remplacement par un complexe bac nervuré en acier et plaques polyester transparentes.

2- dépose et remplacement des 20 fenêtres du bâtiment A et 8 fenêtres du bâtiment F par des fenêtres double vitrage à l'identique au niveau de l'apparence avec adaptation à la réglementation concernant le risque SEVESO.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 271 000 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de 4 mois, au cours du 2ème semestre 2023.

La Ville sollicitera au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de ce projet, notamment auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du plan « 5000 équipements sportifs », de l'État, dans le cadre du Fonds vert, et de l'Europe, au titre de la fiche action « infrastructures vertes » de l'objectif spécifique 5.1 « encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines », de la priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 selon le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant de l'opération : 271 000 € HT

Montant des aides sollicitées auprès du Fonds EPERON : 135 500 €

Autofinancement : 135 500 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** les projets ci-dessus exposés ;
- **d'arrêter** le montant de chacune des opérations tel qu'indiqué dans la présente délibération ;
- **de valider** les plans de financement présentés ;
- **de décider** de solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de ces opérations,
- **de décider** pour la rénovation du terrain synthétique du stade Bourillot, à ne pas solliciter aucun autre programme du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du dispositif d'aides au patrimoine communal ;
- **de dire** que le financement de ces opérations sera assuré sur les crédits prévus à la section d'investissement du budget 2023 de la Ville de Dijon ;

- **d'attester** de la propriété communale du stade Bourillot, du stade de la Maladière et de l'Etrier de Bourgogne ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN